



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 28

Représentés : 7

Absents : 8

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 9 septembre 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Président

Étaient présents : Mme Virginie ASPLET, Mme Nathalie BEAUDET, M. Christian BEGUET, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Jean-Pierre CHAMPION, M. Olivier CHATELAIN, M. Romain COTTEY, Mme Caroline CREMILLIEU, Mme Christine DESCOURS, Mme Corinne DUDU, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ, M. Jean-Charles GALLO, M. Jérémy GONIN, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Michelle JAMBON, M. Richard LABALME, M. Gilles LATTARD, M. Dominique MARTIN, M. Lucien MOLINES, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, M. Denis SAUJOT, M. René SUAREZ, Mme Delphine TRONCI, M. Thomas VANNIER,

Étaient absents : M. Laurent AUBERTIN (a donné pouvoir à M. Richard LABALME), Mme Elise AUCLAIR, Mme Pauline BEGUET (a donné pouvoir à M. Christian BEGUET), Mme Marie-France CURTIL (a donné pouvoir à M. Dominique MARTIN), M. Jean-Michel LUX (pouvoir à Mme Laure FANGET), M. Benoît PEIGNÉ (a donné pouvoir à Mme Catherine GUTIERREZ), M. Didier RUTSCHI (a donné pouvoir à Mme Corinne DUDU), Mme Anne TURREL (a donné pouvoir à M. Paul FERRÉ)

Secrétaire de séance : M. Lucien MOLINES

N°2026/09/15/01– Présentation du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

Vu la loi n°2021-1520 en date du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure ;

Vu en particulier l'article R731-6 du code de la sécurité intérieure, selon lequel « après le renouvellement général des conseils communautaires, le plan intercommunal de sauvegarde est présenté à l'organe délibérant par le président de l'établissement, ou par le vice-président ou par le conseiller communautaire chargé des questions de sécurité civile désigné par le président »,

Considérant que le **Plan Intercommunal de sauvegarde (PICS) de la Communauté de Communes Val de Saône Centre** a fait l'objet d'un arrêté conjoint du Président de la CCVSC et des 14 maires dont la commune disposait déjà d'un PCS en date du **18 février 2026**,

Considérant que le PICS a fait l'objet d'une **première mise à jour fin août 2026**, compte tenu notamment des élections municipales et communautaires,

L'Assemblée est informée que :

Le PICS ne se substitue pas aux PCS.

Le PCS est l'outil de gestion de crise de la commune. Sur la base d'un diagnostic des risques, il organise la réception et la transmission de l'alerte aux populations, recense les ressources et moyens territoriaux et s'appuie sur des fiches réflexes pour assurer la sauvegarde de la population.

Le pouvoir de police administrative incombe toujours au maire même en cas d'appui de l'EPCI. Ainsi, l'alerte, la mise à l'abri et le soutien des populations restent de la compétence de chaque maire sur le territoire de sa commune. Le maire conserve la direction des opérations (DO).

Le PICS est un outil de coordination et d'accompagnement solidaire à la gestion de crise, notamment la mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes, la mutualisation des capacités communales, la continuité et le rétablissement des compétences ou intérêts communautaires.

Le Plan Intercommunal de sauvegarde (PICS) de la CCVSC comporte les rubriques suivantes :

Partie publique du PICS

- Identification des risques et des enjeux
- Organisation intercommunale de gestion de crise
- Fiches actions (descriptif du rôle de chaque responsable du poste de coordination intercommunale)
- Modalités d'appui aux communes et continuité d'activité
- Fiches supports (modèles de documents utiles durant la gestion de crise)

Partie confidentielle du PICS

- Annuaires des élus, des agents et des autres services opérationnels
- Recensement des moyens de la communauté de communes dont le descriptif détaillé des 3 centres d'accueil et de regroupement
- Recensement des moyens mutualisables des communes
- Synthèse des principaux lieux d'hébergement d'urgence et des sites à enjeux des communes

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

PREND ACTE de la présentation du PICS auprès des membres de l'Assemblée.

EST INFORME que la version publique et non confidentielle du PICS est en ligne sur le site internet de la communauté de communes (rubrique CCVSC).

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Montceaux, le 15 septembre 2026

Le Président,
Renaud DUMAY

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
Le Président,
Renaud DUMAY